

## 8.4 - RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET LE CONTRÔLE INTERNE

Le rapport du Président sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne est établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce et après entretien avec le Comité d'audit, les commissaires aux comptes de la Société et le département audit et contrôle interne du Groupe. Le rapport du Président a été approuvé par le Conseil d'administration du 4 mars 2009.

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 5 novembre 2008, la Société a décidé de se référer de façon formelle aux principes de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées

énoncés dans le Code de gouvernement d'entreprise de l'Afep/Medef de décembre 2008 (le « Code de gouvernement d'entreprise »). Ce Code de gouvernement d'entreprise prévoyant le principe « appliquer ou expliquer », les recommandations sur lesquelles la Société ne se conforme pas strictement sont explicitement indiquées dans ce rapport ainsi que les raisons de leur non-conformité.

Ce Code de gouvernement d'entreprise peut être consulté sur le site internet du Medef à l'adresse suivante : [www.medef.fr](http://www.medef.fr).

### 8.4.1 - Composition du Conseil d'administration

Au 31 décembre 2008, le Conseil se compose de 11 membres dont la biographie et la liste des mandats hors du Groupe sont mentionnées dans le document de référence de la Société disponible sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur celui de la Société ([www.legrandelectric.com](http://www.legrandelectric.com)). Les mandats de 9 membres ont été renouvelés pour une durée de six années lors de

l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 22 mai 2008. La composition du Conseil et de ses Comités spécialisés ainsi que la durée des mandats reflète la recherche par les deux actionnaires majoritaires d'un équilibre pérenne entre les administrateurs représentant ces actionnaires, les administrateurs indépendants et les dirigeants.

Composition du Conseil d'administration			
Nom	Fonction	Date de la première Nomination	Date d'échéance du mandat <sup>(1)</sup>
M. Gilles Schnepf	Président Directeur général	10/12/2002	31/12/2013
M. François Grappotte	Président d'honneur	10/12/2002	31/12/2013
M. Olivier Bazil	Vice-Président Directeur général délégué	10/12/2002	31/12/2013
M. Mattia Caprioli <sup>(2)</sup>	Administrateur	25/07/2007	31/12/2013
M. Arnaud Fayet	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Jacques Garaialde	Administrateur	06/06/2003	31/12/2013
M. Edward A. Gilhuly	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Jean-Bernard Lafonta	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Gérard Lamarche <sup>(3)</sup>	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011
M. Ernest-Antoine Seillière	Administrateur	10/12/2002	31/12/2013
M. Thierry de La Tour d'Artaise <sup>(3)</sup>	Administrateur	06/04/2006	31/12/2011

(1) À la date de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.

(2) Administrateur dont la cooptation a été ratifiée par l'Assemblée générale mixte du 22 mai 2008.

(3) Administrateur indépendant.



### **Administrateurs indépendants**

Le Conseil d'administration veille à ce que la présence d'au moins deux administrateurs indépendants soit respectée au sein du Conseil d'administration. Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise sont administrateurs indépendants.

Le Conseil a renouvelé au cours de sa séance du 4 mars 2009 son évaluation selon laquelle Messieurs Gérard Lamarche et Thierry de La Tour d'Artaise pouvaient être qualifiés d'indépendants au sens des critères du Code de gouvernement d'entreprise. En effet, conformément aux critères d'indépendance inclus dans le règlement intérieur du Conseil disponible sur le site Internet

de la Société, la qualification d'administrateur « indépendant » est débattue chaque année par le Comité des nominations et des rémunérations qui établit à ce sujet un rapport au Conseil.

La Société étant contrôlée par deux actionnaires majoritaires liés par un Pacte d'actionnaires qui prévoit que le Conseil d'administration soit composé d'une majorité de membres proposés par ces derniers et la Société ayant également souhaité que ses dirigeants soient présents au Conseil, elle ne se conforme pas entièrement au Code de gouvernement d'entreprise en ce qui concerne la règle d'au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

## **8.4.2 - Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil**

Considérant les éléments exposés ci-dessous, les pratiques de la Société en matière de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités sont conformes aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

### **Règlement intérieur et Charte de déontologie boursière**

Le Conseil d'administration de la Société a adopté un règlement intérieur (qui intègre une charte des administrateurs). Le Groupe s'est par ailleurs doté d'une Charte de déontologie boursière. Ces documents peuvent être consultés sur le site internet de la Société : [www.legrandelectric.com](http://www.legrandelectric.com).

### **Déontologie des administrateurs**

Dans un souci de bonne gouvernance, le Conseil d'administration a adopté et intégré dans son règlement intérieur une charte des administrateurs qui énonce les droits et obligations des administrateurs et à laquelle tout administrateur est tenu.

### **Informations des administrateurs**

Afin de mener à bien les missions qui lui sont confiées, le Président du Conseil d'administration veille à communiquer, au moins 48 heures avant la réunion, tous les documents et informations nécessaires à l'examen des points à l'ordre du jour.

L'administrateur peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles pour la préparation d'une réunion, sous réserve d'en faire la demande dans des délais raisonnables.

Lorsque le respect de la confidentialité l'exige, et notamment lorsque des informations financières sensibles sont en jeu, le dossier peut faire l'objet d'une communication en séance.

En outre, les administrateurs reçoivent, entre les réunions, toutes informations utiles sur les événements ou les opérations significatifs pour la Société.

### **Le Conseil d'administration**

En 2008, le Conseil s'est réuni sept fois.

La participation des administrateurs aux réunions du Conseil a été satisfaisante puisque le taux de présence pour l'année est de 84 %. Le taux de participation aux réunions des différents Comités spécialisés s'élève en moyenne à 95 %. Des représentants du

Comité central d'entreprise du Groupe participent aux réunions du Conseil d'administration.

Afin d'exercer sa mission dans les meilleures conditions, le règlement intérieur du Conseil prévoit que ses délibérations soient préparées dans certains domaines par les Comités spécialisés : le Comité d'audit, le Comité stratégique et le Comité des nominations et des rémunérations. Les travaux de ces différents Comités font l'objet d'un compte rendu détaillé en séance du Conseil d'administration.

Le 6 février 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes annuels consolidés et sociaux et des rapports de gestion y afférents, à la synthèse des commissaires aux comptes, aux éléments chiffrés du communiqué de presse et aux hypothèses de perspectives ;
- examen et arrêté des comptes consolidés de l'exercice 2007 ;
- examen, arrêté des comptes sociaux de l'exercice 2007 et proposition de dividende ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- compte-rendu du Comité stratégique relatif au projet de budget 2008 et au bilan des acquisitions ;
- compte-rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatif aux rémunérations fixes et variables des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007 et éléments accessoires, aux montants d'allocation de stock options et actions gratuites aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2007, à la détermination de l'allocation globale de stock options et actions gratuites au titre de l'exercice 2007, et à la répartition des jetons de présence au titre de l'exercice 2007.

Le 5 mars 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité stratégique relatif aux projets d'acquisitions ;
- auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités (synthèse et propositions) ;

- compte-rendu du Comité des nominations et des rémunérations relatif aux plans de stock options et actions gratuites à mettre en œuvre au titre de l'exercice 2007, aux principes et modalités des plans de stock options et actions gratuites au titre de l'exercice 2008, aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 (rémunération fixe, mode de détermination du variable et modalités de calcul de l'allocation cible aux dirigeants mandataires sociaux de stock options et actions gratuites), au renouvellement des mandats d'administrateur et la reconduction de la composition des Comités, à la procédure de requalification des administrateurs indépendants, et à l'approbation de la partie du document de référence relative aux rémunérations des dirigeants mandataires sociaux ;
- renouvellement des pouvoirs annuels du Président et du Vice-Président en matière de cautions, avals et garanties et adaptation des seuils contenus dans le règlement intérieur ;
- annulation de titres rachetés dans le cadre du programme de rachat d'actions ;
- délégations financières au profit du Conseil d'administration proposées à l'Assemblée générale ;
- convocation de l'Assemblée générale mixte annuelle (projets d'ordre du jour et de résolutions) ;
- établissement des rapports à l'Assemblée générale ;
- communication de la liste des conventions réglementées visées à l'article L. 225-39 du Code de commerce ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle.

Le 6 mai 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des acquisitions en cours ;
- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels et éléments chiffrés du communiqué de presse, l'intégration du management des risques à la structure de contrôle interne et le plan d'audit interne 2008 ;
- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- présentations de sujets opérationnels (*Pricing* et développement durable) par les responsables concernés.

Le 22 mai 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- renouvellement des fonctions du Président Directeur général (maintien du cumul et reconduction de ses fonctions avec les mêmes pouvoirs, conditions de rémunération inchangées) ;
- renouvellement des fonctions du Vice-Président et Directeur général délégué (reconduction de ses fonctions et conditions de rémunération inchangées) ;
- pouvoirs en matière de cautions, avals et garanties (maintien des pouvoirs conférés le 5 mars 2008) ;
- renouvellement de la composition des Comités du Conseil ;
- mise en place d'un nouveau programme de rachat d'actions.

Le 29 juillet 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité stratégique relatif aux projets d'acquisition et au bilan des acquisitions ;
- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes semestriels et au rapport de gestion y afférent, des éléments chiffrés du communiqué de presse, du rapport financier semestriel, et des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2007 ainsi que le budget des honoraires 2008 ;
- examen et arrêté des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- établissement du rapport financier semestriel ;
- présentation des documents de gestion prévisionnelle ;
- approbation de la mise en place de lignes de crédits ;
- présentation concernant la défense de la propriété intellectuelle et la surveillance de marché par les responsables opérationnels concernés.

Le 3 octobre 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- approbation de la mise en place de nouvelles lignes de crédit.

Le 5 novembre 2008, le Conseil s'est réuni pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- compte-rendu du Comité d'audit relatif à la revue des comptes trimestriels, des éléments chiffrés du communiqué de presse, des principes d'allocation des prix d'acquisition et des principes de dépréciation des actifs incorporels ;
- examen et arrêté des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2008 ;
- revue et approbation du communiqué de presse ;
- compte-rendu du Comité stratégique relatif au bilan des acquisitions réalisées en 2008 et les perspectives de croissance externe ;
- constatation de l'augmentation de capital consécutive aux levées d'options ;
- présentation relative au management des risques par la personne en charge du management des risques (analyse et cartographie des risques) ;
- approbation de la référence formelle au Code de gouvernement d'entreprise Afep/Medef.

#### Le Comité d'audit

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité d'audit sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

#### Composition et missions

Le Comité d'audit est composé de 3 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Arnaud Fayet, Jacques Garaïalde et Gérard Lamarche. Leurs biographies et leurs formations sont mentionnées dans le document de référence de la Société. Il est présidé par

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13

Monsieur Gérard Lamarche, administrateur indépendant, et a pour missions essentielles :

- d'examiner les comptes de la Société et du Groupe communiqués par la Société au moins 48 heures avant la réunion ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés ou sociaux ainsi que du traitement adéquat des opérations significatives au niveau du Groupe et avec l'aide d'experts extérieurs le cas échéant ;
- d'analyser et contrôler des risques ;
- de vérifier que sont définies des procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci, examiner le plan d'audit interne du Groupe et le plan des interventions des commissaires aux comptes, prendre connaissance des programmes d'audit interne du Groupe ;
- de donner un avis sur le renouvellement ou la nomination des commissaires aux comptes ; et
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Président du Conseil ou le Directeur général, ainsi que toute question de conflit d'intérêts dont il a connaissance.

Le Comité d'audit se réunit préalablement à l'examen des comptes annuels, semestriels et trimestriels par le Conseil d'administration.

Les réunions du Comité d'audit peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

Le Comité d'audit peut entendre le Directeur financier du Groupe et/ou ses collaborateurs ou recueillir les observations des commissaires aux comptes hors la présence des membres de la Direction générale.

#### Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité d'audit s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2008.

Le 5 février 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes annuels consolidés et sociaux au 31 décembre 2007 (revue des comptes annuels, travaux des commissaires aux comptes, impact des changements de périmètre de consolidation et de change sur les résultats de l'exercice 2007) ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse et hypothèses sur les perspectives 2008.

Le 30 avril 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 31 mars 2008 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- management des risques (analyse et cartographie des risques) ;

- plan d'audit interne 2008 (revue de l'organisation, détail des missions d'audit internes en 2007 par effectifs, filiales et processus, plan d'audit 2008) ;
- présentation du document de référence 2007.

Le 25 juillet 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes semestriels consolidés au 30 juin 2008 (approbation du rapport financier semestriel, conclusions des commissaires aux comptes) ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- missions et honoraires des commissaires aux comptes.

Le 30 octobre 2008, le Comité d'audit s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- présentation des comptes trimestriels consolidés au 30 septembre 2008 ;
- revue des éléments chiffrés du communiqué de presse ;
- présentation des principes d'allocation des prix d'acquisition.

Le Comité d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

#### Le Comité des nominations et des rémunérations

Les attributions et les modalités de fonctionnement du Comité des nominations et des rémunérations sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil.

#### Composition et missions

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de 4 membres désignés par le Conseil d'administration dont 1 administrateur indépendant : Messieurs Jacques Garaïalde, Edward A. Gilhuly, Jean-Bernard Lafonta et Gérard Lamarche. Il est présidé par Monsieur Jean-Bernard Lafonta et a pour mission d'approuver :

- tous les modes de rémunérations des dirigeants, y compris tous avantages en nature reçus de toute société du Groupe ou société affiliée, ainsi que toutes dispositions relatives à leurs retraites ;
- la mise en place de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et toutes autres formes de rémunérations en actions ou de rémunérations indexées ou liées à des actions au bénéfice des dirigeants ou de tout salarié ou groupe de salariés de la Société ou de ses filiales.

Le Comité des nominations et des rémunérations se réunit chaque fois que nécessaire.

Les réunions du Comité des nominations et des rémunérations peuvent avoir lieu par conférence téléphonique ou par visioconférence ; elles sont valablement tenues dès lors que la moitié des membres au moins y participe.

#### Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2008.

Le 6 février 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- rémunération au titre de l'exercice 2007 des mandataires sociaux (détermination de la rémunération : fixe, variable quantitatif et variable qualitatif, prévoyance, complément de retraite, clause de non-concurrence, avantages, jetons de présence des filiales ; allocation de stock options et d'actions gratuites) ;
- plans d'options et plans d'actions gratuites au titre de l'exercice 2007 (enveloppe théorique globale) ;
- principes de rémunération au titre de l'exercice 2008 (benchmark réalisé par un cabinet extérieur, principes de calcul du résultat économique) ;
- jetons de présence (répartition au titre de l'exercice 2007 et augmentation en 2008 pour les administrateurs membres de Comités et Présidents des Comités).

Le 5 mars 2008, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- mise en place de plans d'options et plans d'actions gratuites attribuées en 2008 au titre de l'exercice 2007 (attributions individuelles d'options et d'actions gratuites aux salariés et aux mandataires sociaux ; prix d'exercice ; fixation de la quantité d'actions à conserver par les mandataires sociaux ; règlements de plans des stock options et actions gratuites) ;
- plans d'options et plans d'actions gratuites attribuées en 2009 au titre de l'exercice 2008 (principes) ;
- rémunération des mandataires sociaux au titre de l'exercice 2008 (détermination de la rémunération fixe suite à l'étude réalisée par un cabinet extérieur ; principes de calcul de la rémunération variable ; principes pour l'allocation de stock options et actions gratuites) ;
- renouvellement des mandats de neuf administrateurs pour une durée de 6 ans ;
- procédure de requalification des administrateurs indépendants ;
- approbation de certaines parties du document de référence.

Par ailleurs, le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni le 10 février 2009 afin d'étudier les recommandations Afep/Medef d'octobre 2008 relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et de faire des propositions conformes à ces recommandations au Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

### Le Comité stratégique

#### Composition et missions

Le Comité est composé de quatre membres désignés par le Conseil d'administration : Messieurs Olivier Bazil, Jacques Garaïalde, Jean-Bernard Lafonta et Gilles Schnepf. Il est présidé par Monsieur Jacques Garaïalde et a en particulier pour mission :

- d'examiner l'ensemble des projets majeurs liés au développement et au positionnement stratégique du Groupe ;

et en particulier les projets de partenariats stratégiques et les opérations majeures d'investissement et de désinvestissement ;

- d'examiner les projets de budgets annuels et de plans de développement de la Société soumis au Conseil d'administration. À ce titre, le Comité stratégique entend les dirigeants de la Société sur les hypothèses retenues pour l'élaboration ou la modification desdits plans et budgets.

#### Travaux au cours de l'exercice 2008

Le Comité s'est réuni cinq fois durant l'année 2008.

Le 8 janvier 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue des acquisitions en cours ;
- présentation de l'estimé 2007 et du projet de budget 2008.

Le 6 février 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- nouveaux projets d'acquisition ;
- approbation du budget 2008.

Le 5 mars 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue des acquisitions en cours.

Le 29 juillet 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- revue d'un projet d'acquisition.

Le 5 novembre 2008, le Comité stratégique s'est réuni sur l'ordre du jour suivant :

- bilan des acquisitions réalisées en 2008 ;
- perspectives de croissance externe.

Le Comité stratégique rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

#### Évaluation du Conseil d'administration et de ses Comités

Conformément au règlement intérieur, un point de l'ordre du jour est consacré, au moins une fois par an, à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la Société.

La synthèse de l'auto-évaluation effectuée en 2008 a révélé dans l'ensemble une satisfaction des administrateurs vis-à-vis du fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Au cours de l'année 2008, le Conseil d'administration a mis en œuvre les améliorations suivantes à la suite des demandes formulées par les administrateurs lors de cette auto-évaluation :

- des présentations de sujets opérationnels ou transversaux ont été faites aux administrateurs par les responsables opérationnels concernés : *pricing*, développement durable, défense de la propriété intellectuelle et surveillance de marché, et management des risques (analyse et cartographie des risques) ;

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13



## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

- les comptes-rendus des Comités spécialisés ont été présentés à l'aide de supports visuels pour permettre une meilleure compréhension et favoriser les échanges ;
- les jetons de présence alloués aux administrateurs membres de Comités spécialisés ont été augmentés.

En novembre 2008, un questionnaire a été envoyé aux administrateurs de la Société afin d'évaluer le fonctionnement du Conseil et de ses Comités au titre de l'exercice 2008. Un point de l'ordre du jour du Conseil a été consacré à l'étude de ces réponses en début d'année 2009.

### 8.4.3 - Limitations des pouvoirs du Directeur général

Le Conseil d'administration lors de sa séance du 17 mars 2006 a opté pour le cumul des fonctions de Président et Directeur général, assumées par Monsieur Gilles Schnepf, ce cumul ayant été décidé dans le cadre de l'introduction en bourse.

Sous réserve des opérations et décisions qui nécessitent l'approbation préalable du Conseil d'administration conformément à l'article 1 du règlement intérieur (consultable sur le site internet [www.legrandelectric.com](http://www.legrandelectric.com)), le Conseil d'administration n'a apporté aucune limitation aux pouvoirs du Président Directeur général.

### 8.4.4 - Principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

La rémunération des mandataires sociaux est fixée par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité des nominations et des rémunérations.

#### ■ 8.4.4.1 - RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES ACCORDÉS AUX DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

##### Contrat de travail du Président Directeur général

Le Conseil d'administration du 4 mars 2009 a pris acte de la décision de Monsieur Gilles Schnepf de démissionner de son contrat de travail, cette démission ayant entraîné la perte de l'indemnité de départ à la retraite, de l'indemnité de licenciement et de l'indemnité due au titre de la clause de non-concurrence liée à son contrat de travail. Aucune indemnité ou avantage quelconque n'a été versé à Monsieur Gilles Schnepf en contrepartie de sa démission.

Le Conseil d'administration a toutefois jugé qu'il était dans l'intérêt de la Société de signer un nouvel accord de non-concurrence avec Monsieur Gilles Schnepf, d'une durée de deux ans et ne pouvant être mis en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. Monsieur Gilles Schnepf a accepté de signer ce nouvel accord.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative à la rupture du contrat de travail en cas de mandat social.

##### Indemnités de départ

À l'exception des éléments dus lors du départ en retraite et des engagements de non-concurrence mentionnés ci-dessous, les dirigeants mandataires sociaux ne bénéficient d'aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération,

des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions, ou postérieurement à celles-ci (« parachutes dorés »).

Monsieur Gilles Schnepf est soumis aux restrictions d'une clause de non-concurrence qui donnerait lieu au versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable) au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société. De même Monsieur Olivier Bazil est soumis à la clause standard de non-concurrence prévue par les termes de la Convention Collective de la Métallurgie et qui prévoit le versement d'une indemnité portant sur un an de rémunération (fixe et variable) au maximum et donc ne dépassant pas le plafond de deux ans de rémunération défini dans le Code de gouvernement d'entreprise. Cette clause ne peut être mise en œuvre qu'à la seule initiative de la Société.

La Société est ainsi en conformité avec la recommandation du Code de gouvernement d'entreprise relative au bénéfice de ces indemnités.

##### Régime de retraite

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient d'un régime de retraite complémentaire répondant aux critères du Code de gouvernement d'entreprise à savoir le nombre de bénéficiaires, l'ancienneté, un pourcentage limité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la période de référence utilisée pour le calcul des prestations.

##### Stock options et actions gratuites

En début d'années 2007 et 2008 le Conseil d'administration de la Société a décidé d'attribuer en fonction de la réalisation

d'objectifs de performance liés au « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés) de l'année précédente des stock options et des actions gratuites à plus de 1 000 salariés dans le monde. Les dirigeants mandataires sociaux ont bénéficié de ces attributions à hauteur en moyenne de 7 %.

La Société a par ailleurs mis en place depuis de nombreuses années un accord d'intéressement et de participation dérogatoire au bénéfice de l'ensemble de ses salariés et de ceux de ses filiales françaises.

La Société est en conformité avec les règles d'attribution d'options et d'actions gratuites définies dans le Code de gouvernement d'entreprise, à l'exception des recommandations suivantes :

(i) attribution d'actions gratuites sous condition d'achat d'une quantité définie d'actions lors de la disponibilité des actions gratuites attribuées.

Les dirigeants mandataires sociaux ont déjà substantiellement investi dans le capital de la Société et sont déjà soumis à l'obligation de conserver au moins 30 % de toutes les actions acquises jusqu'à la cessation de leurs fonctions (incluant les options et actions gratuites). Pour ces raisons, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a décidé de ne pas se conformer à la lettre de cette recommandation ;

(ii) exercice des options et acquisition des actions gratuites liés à des conditions de performance.

Les attributions d'options et d'actions gratuites sont soumises à des conditions de performance définies chaque année, sur la base de critères appliqués de façon constante. Ces règles d'attribution s'appliquent de la même manière aux dirigeants mandataires sociaux et à l'ensemble des autres bénéficiaires.

Les critères d'attribution étant alignés avec l'intérêt de la Société (évolution du résultat opérationnel après prise en compte du coût des capitaux employés), la proximité entre performance au cours d'un exercice et attribution étant perçue comme un facteur important de motivation et une certaine continuité dans les règles d'attribution permettant de lisser les inconvénients de l'extrême volatilité actuellement constatée, aucune condition supplémentaire pour l'exercice des options et l'acquisition des actions gratuites n'est imposée aux bénéficiaires.

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des nominations et des rémunérations, a donc décidé de ne pas modifier le système en vigueur même si, sur certains points, il n'est pas conforme à la lettre de cette recommandation.

### Principes de fixation de la rémunération

En outre, les principes de fixation de la rémunération du Président Directeur général et du Vice-Président Directeur général délégué comprennent :

- une rémunération fixe annuelle, déterminée en tenant compte du niveau de responsabilité et de l'expérience de chacun ainsi qu'en référence aux pratiques de marché selon une étude d'un cabinet extérieur ;
- une partie variable dont 70 % sont fondés sur des critères quantitatifs et 30 % sur des critères qualitatifs. Les objectifs quantitatifs sont liés à la performance financière de la Société, mesurée chaque année par le « résultat économique » (c'est-à-dire le résultat opérationnel ajusté moins le coût des capitaux employés). Les objectifs qualitatifs ont trait pour l'essentiel à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe par les dirigeants ;
- le bénéfice d'une voiture de fonction et d'un téléphone portable au titre d'avantage en nature ;
- le bénéfice du régime collectif obligatoire de prévoyance et de complémentaire santé des cadres du Groupe.

#### ■ 8.4.4.2 - JETONS DE PRÉSENCE VERSES AUX ADMINISTRATEURS

Le montant maximal de jetons de présence a été fixé à 330 000 euros par l'Assemblée générale des actionnaires du 6 avril 2006. Cette résolution reste valable jusqu'à l'adoption d'une nouvelle résolution.

Dans la limite du montant maximal fixé par l'Assemblée et sur rapport du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration décide du montant des jetons de présence qui seront versés aux administrateurs au titre de l'exercice écoulé et selon les modalités suivantes :

- 20 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur présent à toutes les séances du Conseil d'administration, cette somme étant réduite de 1 000 euros pour chaque absence à une séance du Conseil ;
- de surcroît, 5 000 euros annuels seront versés à chaque administrateur étant également membre d'un Comité, cette somme étant portée à 10 000 euros annuels si ledit membre est également Président du Comité stratégique ou des nominations et rémunérations et à 20 000 euros pour le Président du Comité d'audit.

Ces règles de répartition de jetons de présence sont conformes au Code de gouvernement d'entreprise.

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13



## 8.4.5 - Modalités relatives à la participation des actionnaires à l'Assemblée générale

Les modalités de participation aux Assemblées générales de la Société sont décrites à l'article 11 (« Assemblées générales ») des statuts de la Société ; ces derniers pouvant être consultés sur le site internet à l'adresse suivante : [www.legrandelectric.com](http://www.legrandelectric.com).

## 8.4.6 - Informations mentionnées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique

Le Conseil d'administration a approuvé, lors de sa séance du 10 février 2009, le rapport de gestion mentionné à l'article L. 225-100 du Code de commerce qui expose notamment les éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique.

Conformément à la loi, ce rapport de gestion sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de Limoges de même que le présent rapport du Président.

## 8.4.7 - Définitions, objectifs et organisation du contrôle interne et de la gestion des risques au sein du Groupe

### ■ 8.4.7.1 - DÉFINITIONS ET OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE DU GROUPE

Le contrôle interne mis en place par le Groupe consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques du Groupe qui :

- contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ; et
- lui permet de prendre en compte de manière appropriée les risques significatifs, qu'ils soient opérationnels, financiers ou de conformité.

L'objectif du contrôle interne au sein du Groupe est basé sur le respect d'un certain nombre de concepts :

- protection et sauvegarde des actifs à travers par exemple le contrôle des stocks par des inventaires tournants, le contrôle des immobilisations corporelles par des inventaires réguliers ou des politiques d'assurance adaptées à ses besoins ;
- prévention et détection des fraudes, notamment en ce qui concerne l'information comptable et financière ;
- fiabilité et fidélité des informations comptables par rapport aux transactions existantes ;
- respect des objectifs établis par la Direction ;
- respect des lois et règlements, et des procédures internes ;
- contribution à l'optimisation des opérations.

Il convient de noter que le dispositif de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue quant à la réalisation des

objectifs du Groupe. Il faut toutefois souligner que l'unicité de son modèle économique, est un élément majeur qui facilite la compréhension et l'appropriation des principes de contrôle interne par l'ensemble des filiales du Groupe.

### ■ 8.4.7.2 - PÉRIMÈTRE RETENU

L'actif du bilan de la Société est constitué presque exclusivement des titres de participation correspondant à la détention du Groupe.

À ce titre, et en ce qui concerne le contrôle interne, le périmètre retenu est l'ensemble du Groupe et de ses activités.

### ■ 8.4.7.3 - RÉFÉRENTIEL

Afin de mettre en œuvre ces objectifs de contrôle interne, la Direction du Groupe a défini un référentiel de contrôle interne basé sur les principes du COSO, adapté aux spécificités Legrand, et s'inspirant des pratiques recommandées par l'AMF dans le cadre de référence publié en janvier 2007 :

- environnement de contrôle du Groupe ;
- évaluation et gestion des risques ;
- activités de contrôle interne ;
- schémas de communication et flux d'information ;
- pilotage des activités de contrôle interne du Groupe et surveillance permanente du dispositif de contrôle.



Ce référentiel est effectif sur l'ensemble des filiales du Groupe qui le justifient. De par sa démarche structurante, il est également utilisé pour harmoniser les pratiques de contrôle interne des nouvelles filiales du Groupe et faciliter leur intégration.

■ **8.4.7.4 – DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE**

**L'environnement de contrôle du Groupe**

Les principes de l'environnement de contrôle interne du Groupe permettent de structurer la philosophie de contrôle du Groupe, et de déterminer le niveau de sensibilisation du personnel au besoin de contrôle. L'organisation mise en place par le Groupe a pour principal objectif de permettre une définition claire des responsabilités des différentes unités et fonctions opérationnelles. Cette organisation s'appuie également sur un ensemble de messages et de valeurs, diffusés largement au sein du Groupe, et partagés par tous, au-delà des structures *corporate*. Cet environnement de contrôle interne se matérialise notamment par la charte des fondamentaux du Groupe dont l'objectif est de diffuser les valeurs et principes du Groupe à l'ensemble de ses entités et de leurs salariés.

**L'évaluation et la gestion des risques**

L'évaluation et la gestion des risques est un pilier fondamental du dispositif de contrôle interne du Groupe. Cette démarche se concrétise par la définition d'une cartographie des risques majeurs du Groupe régulièrement mise à jour ; elle permet également la bonne reprise des risques opérationnels majeurs du Groupe au sein du document de référence (chapitre 3).

La démarche de traitement de ces risques est pilotée par une fonction de management des risques, placée sous la responsabilité du Secrétariat Général, et travaillant en étroite collaboration avec le département de Contrôle Interne. Le management des risques s'assure notamment de la mise à jour du recensement des risques, de leur traitement, ainsi que du suivi des plans d'actions mis en œuvre. La définition de modes de traitement appropriés des risques se fait en étroite collaboration avec les opérationnels concernés. Des relais ont été désignés au sein des différentes Directions, divisions et filiales pour permettre une bonne avancée des groupes de travail en place.

L'ensemble de cette démarche est revu et suivi par un Comité des risques incluant la Direction générale du Groupe. Ce Comité des risques s'est réuni 2 fois au cours de l'exercice 2008. En outre, des sujets transversaux peuvent être développés au cours des Comités de Direction du Groupe.

Le Comité d'audit du Groupe est également régulièrement informé des sujets traités, notamment de la démarche de mise à jour de la cartographie des risques, faisant l'objet d'un échange spécifique annuel avec le Comité d'audit. Par ailleurs, l'ensemble des administrateurs du Groupe ont eu l'occasion d'être informés et d'échanger sur la gestion des risques au sein du Groupe lors d'une présentation en Conseil d'Administration en novembre 2008.

Cette démarche d'évaluation et de gestion des risques permet d'alimenter et de revoir régulièrement les activités de contrôle interne, afin que celles-ci couvrent totalement les risques identifiés.

La méthodologie retenue a permis de définir un certain nombre d'outils et de méthodes homogènes et structurants entre les filiales, facilement exploitables dans leurs opérations courantes, pour appréhender et traiter aux niveaux adéquats les risques identifiés. À titre d'exemples, des matrices de risques ont été définies, afin de qualifier les risques relatifs à certaines catégories de tiers en relation avec le Groupe, à certaines transactions, mais également à certains produits fabriqués par le Groupe. Les filiales, au travers du système de reporting du contrôle interne, répondent de la mise en œuvre de ces outils et méthodes. En outre, leur bonne application fait l'objet de revues lors des audits internes.

**Les activités de contrôle interne**

Les activités de contrôle interne du Groupe, sont définies dans un manuel de procédures administratives et financières ainsi que de règles comptables, de gestion et de reporting. Ce manuel de procédures, adapté à l'environnement économique et à l'activité industrielle du Groupe, existe depuis plus de dix ans et est mis à jour régulièrement. Une attention particulière est portée aux suivis des flux de produits (fiabilité des stocks suivie à travers des inventaires tournants, analyse et justification des écarts de stocks) et aux opérations de vente (respect des règles de reconnaissance du chiffre d'affaires, suivi et autorisation des remises ou ristournes).

L'application de ces règles garantit le respect des objectifs définis par la Direction. Le fait que le Groupe ait une activité concentrée sur un seul métier stratégique lui a permis de définir des règles simples de fonctionnement dans chacune des Directions fonctionnelles et opérationnelles du Groupe.

La démarche de gestion des risques, le respect des principes de l'environnement de contrôle du Groupe ainsi que des activités de contrôle interne sont annuellement revus et testés. Ce dispositif de revue s'est concrétisé par le lancement de nombreuses actions d'amélioration dans l'ensemble des filiales concernées. À fin décembre 2008, plus de 90 % des actions ainsi lancées ont déjà été traitées et ont ainsi contribué à renforcer sensiblement la qualité du contrôle interne sur l'ensemble des processus. Les actions non encore traitées le seront en 2009.

■ **8.4.7.5 – ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE DE LEGRAND**

Les acteurs du contrôle interne du Groupe constituent une organisation adaptée à la structure du Groupe, assurant la construction et la diffusion en interne d'informations fiables et pertinentes, l'ensemble du dispositif de contrôle interne étant piloté par le service de Contrôle Interne.

**Schémas de communication et flux d'informations**

Ces schémas et ces flux sont déclinés et mis en application par l'action concertée des acteurs internes suivants.

**Les responsables financiers des filiales**

Les postes de responsables financiers sont définis comme des postes clés dans la fonction financière du Groupe. Les nominations à ces fonctions font l'objet d'un examen systématique par la Direction financière du Groupe, garantissant un niveau homogène et optimal des compétences des personnes retenues.

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13



## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise et le contrôle interne

### Le contrôle de gestion

Le contrôle de gestion Groupe a un rôle important dans le processus de suivi de la performance des filiales. Il coordonne la préparation des budgets annuels et contrôle les réalisations et les estimations de manière approfondie. Ce travail s'appuie sur des règles d'établissement du reporting et du budget qui sont intégrées dans le manuel des procédures de contrôle interne.

Toutes les filiales transmettent mensuellement une liasse de consolidation détaillée comprenant bilan, compte de résultat et analyses, permettant ainsi un suivi détaillé de leur performance.

### L'analyse financière *Corporate*

Le service d'analyse financière *Corporate* a pour objectif la production et l'analyse des états financiers consolidés du Groupe. Il prépare et diffuse tous les mois un tableau de bord détaillé des résultats consolidés du Groupe, ainsi que des analyses des écarts entre les résultats réels et les résultats prévus au budget.

La consolidation des données comptables est réalisée par une équipe dédiée sur la base des liasses de consolidation qui remontent par le biais d'un logiciel accessible à l'ensemble des filiales du Groupe. Des comptes consolidés sont établis tous les mois, sauf à la fin du mois de juillet, selon un calendrier de consolidation diffusé dans l'ensemble des filiales, ce qui leur permet de s'organiser pour fournir les informations financières dans les délais.

La quasi-totalité des entités consolidées font réviser annuellement leurs liasses de consolidation par les correspondants affiliés aux réseaux des commissaires aux comptes du Groupe.

### La gestion de la trésorerie

Les flux financiers sont contrôlés au travers de procédures Groupe spécifiques. En particulier les opérations de placement, d'endettement ou de couverture sont centralisées et contrôlées par la Direction financière du Groupe.

Ceci permet de contrôler l'évolution de l'endettement du Groupe, de gérer les risques de taux et de change et d'optimiser la gestion de trésorerie et le financement des filiales.

### La fonction informatique

Afin de garantir la fiabilité du traitement des données comptables et financières, Legrand a mis en place un système de procédures

de sécurité informatique et des plans de sauvegarde des données liées aux divers systèmes utilisés par le Groupe.

Par ailleurs, le déploiement du contrôle interne a renforcé et harmonisé toutes les dispositions liées à la mise en œuvre et à l'exploitation des systèmes d'informations, ainsi qu'aux protections et conditions d'accès aux systèmes et réseaux.

### **Pilotage du contrôle interne et surveillance permanente du dispositif de contrôle**

Le service de contrôle interne du Groupe :

- anime la démarche de contrôle interne du Groupe et assure le pilotage méthodologique des revues effectuées au sein de cette démarche ;
- est en charge d'effectuer des audits internes dans les différentes entités du Groupe.

L'intégration de ces deux missions au sein d'un même service permet de garantir une cohérence méthodologique, ainsi qu'une adaptation des points de contrôle aux zones de risques identifiées par la démarche de gestion des risques.

Par ailleurs, pour les entités du Groupe les plus significatives (France, Italie, États-Unis et Chine), le service de contrôle interne Groupe s'appuie sur des contrôleurs internes locaux, dédiés à l'animation de la démarche dans leurs unités respectives. Dans les filiales de taille plus réduite, le contrôle interne est de la responsabilité de chaque responsable d'unité opérationnelle. Des revues régulières par les auditeurs internes et par les contrôleurs de gestion Groupe sont effectuées pour vérifier la mise en œuvre et l'application des procédures Groupe. L'ensemble des outils, des procédures et des résultats des revues de contrôle interne est mis à la disposition permanente des commissaires aux comptes du Groupe avec lesquels des échanges réguliers sont effectués sur ces thèmes, le tout dans le but d'optimiser le dispositif de contrôle interne ainsi que la couverture des zones de risques.

Sur l'ensemble du Groupe, les effectifs spécialisés dédiés au contrôle seront d'environ 15 personnes en 2009.

Le service de contrôle interne est rattaché au Secrétariat général du Groupe, lui-même rapportant au Vice-Président Directeur général délégué.

## 8.4.8 - Notation financière de la Société

Au 31 décembre 2008, les notations de la Société par les agences de notation financière étaient les suivantes et n'ont pas évolué à la date du présent document de référence :

- Standard & Poor's : BBB perspective stable ;
- Moody's : Baa3 perspective positive ;

- Fitch : BBB perspective stable relevée le 31 juillet 2008 par rapport à la précédente notation BBB- perspective positive.

Ces informations sont communiquées conformément aux recommandations du Code de gouvernement d'entreprise.

## 8.4.9 - Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

*Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société Legrand, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.*

Exercice clos le 31 décembre 2008

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Legrand et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 9 mars 2009

Les commissaires aux comptes

#### PricewaterhouseCoopers Audit

Gérard Morin  
63, rue Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine Cedex

#### Deloitte & Associés

Dominique Descours  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
92200 Neuilly-sur-Seine